

N° 48/11

Département de la Drôme
Canton de Romans II

Commune de St Michel/Savasse

(319)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux mil onze, le 04 octobre 2011 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard BARTHELON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2011
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 12
Procuration : 0

Présents : C DYE, H. BERNE, S. CARMET, J PEYTARD, C COLOMB, H.SANCHEZ, J. C. FENESTRIER, J. BOUVIER, C. MARTIN, C. MARGARON, C ROGNIN

Absent (e)(s), excusé(e)(s): M.P. DUBAUT,
Absent(e)(s) :

Objet : Délibération instituant la taxe d'aménagement sur la commune de Saint Michel sur Savasse

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Pour 8
Contre 1
Abstention 3**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4%;

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

B. BARTHELON,

Acte rendu exécutoire par envoi
à la Préfecture le